



PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES 2024

POURQUOI LUTTER CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES ?

Les frelons asiatiques sont classés parmi les espèces exotiques envahissantes (EEE). Leur multiplication porte une atteinte grave à la biodiversité, à la pollinisation.

On estime qu'une colonie de frelons asiatiques consomme près de 11kg d'insectes par an, ce qui représente environ 100 000 abeilles.

D'après les données existantes, on peut raisonnablement estimer à 10 000 le nombre de nids par département chaque année, ce qui correspond à une consommation de 50 à 100 tonnes d'insectes par an et par département, principalement des abeilles, mais aussi des mouches et des guêpes, au détriment de leurs prédateurs habituels, par exemple les oiseaux, qui peinent déjà à se nourrir.

Rapporté au poids d'une abeille, cela représente 10 millions d'abeilles par an et par département.

Ils constituent également une menace pour la santé publique : les frelons asiatiques, dont les nids sont dissimulés dans les haies, les regards, les habitations, les abris de jardin, sont **responsables chaque année de nombreux accidents, parfois mortels.**

COMPRENDRE LE CYCLE BIOLOGIQUE DES FRELONS ASIATIQUES

Le cycle biologique des frelons asiatiques est annuel : seules les femelles fondatrices de la nouvelle génération survivent à l'hiver. Elles se mettent en hivernage dans des endroits abrités (tas de bois, granges,...) et émergent en début d'année pour fonder de nouvelles colonies. Les températures hivernales n'ont pas d'impact sur leur survie, car elles savent trouver des abris.

Lorsque les températures repassent au-dessus de 12° en journée, à partir courant janvier ou début février (selon les années), les fondatrices émergent, et chacune commence la construction d'un nouveau nid.

Dès lors, et jusqu'à fin mai, les fondatrices sont seules pour construire le nid, et pour élever les premières générations d'ouvrières. On parle alors de nid primaire (il ressemble à une orange que l'on serait en train de peler). Ces nids, lorsqu'ils sont identifiés doivent être détruits.

C'est pourquoi le plan national préconise de piéger du 1er février au 31 mai.

A partir de fin mai, les fondatrices se consacrent à la ponte et ne sortent plus du nid. Les ouvrières prennent le relais pour approvisionner et agrandir le nid. La population du nid va augmenter très rapidement.

A partir du mois de juin, les nids primaires, devenus de la taille d'un gros ballon de foot, sont progressivement abandonnés. Les colonies, qui comportent à présent de nombreux individus vont aller s'installer à proximité, dans des haies, des hangars ou à la cime de grands arbres, où elles vont construire des nids plus gros, appelés nids secondaires.

Les adultes consomment beaucoup de nectar, et prélèvent énormément d'insectes pour nourrir leurs larves. Ils sont opportunistes, et s'en prennent à toutes les espèces d'insectes présentes.

De septembre à décembre, les futures fondatrices sont fécondées et quittent progressivement les nids pour aller hiberner à proximité. On estime à environ 500 le nombre de futures fondatrices par nid.

OBJECTIFS DU PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

- ▶ **Réduire la pression sur les colonies d'abeilles et les autres insectes**
- ▶ **Réduire le nombre de nids à détruire**, en piégeant un maximum de fondatrices après leur sortie d'hivernage
- ▶ **Organiser un piégeage raisonné et intégré au plan de lutte national**

QUI PIÈGE ?

Les piégeurs peuvent être des collectivités, des particuliers, ou des apiculteurs lorsqu'il y en a sur la commune.

Les piégeurs relèvent les pièges et renouvellent les appâts régulièrement. Ils notent combien de frelons asiatiques ont été capturés sur la **fiche piégeur**. Le suivi du piégeage est obligatoire.

Cette fiche **doit être transmise directement au Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne début juin** : syndicatapicolesudaisne@gmail.com

Les données de capture sont ensuite regroupées par le SASA, et transmises à la FNOSAD (Fédération Nationale des Organismes Sanitaires Apicoles Départementaux). Elles sont partagées avec les organismes de recherche.

QUEL TYPE DE PIÈGES ?

Le Plan national préconise d'utiliser des pièges de type nasse, spécialement conçus pour la capture des frelons asiatiques. Ces pièges empêchent l'entrée d'insectes plus gros - comme le frelon européen, et permettent la sortie des insectes non cibles (pièges **RedTrap** ou **Jabeprode**).

Par notre intermédiaire, vous pourrez bénéficier d'un tarif groupé : voir document ci-après à nous retourner avant le 20/02/2024 (ou avant le 15/03 pour les retardataires).

Concernant les autres types de pièges (bouteilles, ou commercialisés avec des appâts attractifs) : ils ne sont pas assez sélectifs pour un piégeage à grande échelle. Ils peuvent toutefois être utilisés pour la protection des ruchers, en période de forte prédation.

RAPPEL : DESTRUCTION DES NIDS DANS LE DEPARTEMENT DE L' AISNE

Les pompiers détruisent *gratuitement* les nids de frelons asiatiques sur le domaine public et chez les particuliers, dans le département de l'Aisne (uniquement).

Pour cela, il faut contacter le référent frelons le plus proche (liste 2024) ci-après. Nos référents sont des apiculteurs bénévoles.

La liste des référents, ainsi qu'une brochure d'information sont disponibles sur notre site web, et nous vous invitons à les diffuser autour de vous :

<http://syndicatapicolesudaisne.e-monsite.com/pages/essai/>

COORDINATION LOCALE

Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne
35 rue de l'Europe - 02850 TRELOU S/ MARNE
syndicatapicolesudaisne@gmail.com
06 27 56 56 65

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

DOCUMENTS ci-après :

- Présentation du piège RedTrap et précommande
- Fiche piègeur à nous retourner début juin 2024
- Liste des référents frelons pour le sud de l'Aisne



MODE D'EMPLOI DES PIEGES REDTRAP POUR FRELONS ASIATIQUES



Avant la mise en place du piège, il est impératif de nous transmettre par mail vos coordonnées pour le **suivi** : nom, email, téléphone, commune et n° de piège. Contact : syndicatapicolesudaisne@gmail.com

Préparer l'appât :

- ✓ **recette n°1** : mélanger 2/3 d'alcool (vin ou bière), avec 1/3 de jus ou sirop (grenadine, jus de pomme). Respectez bien ces proportions, car l'alcool va éloigner les abeilles.
- ✓ **ou recette n°2** : dans 1L d'eau, mélangez 500g de sucre et 15g de levure de boulanger. Laissez fermenter 3 à 4 jours, sans fermer le récipient. Ajouter 250ml de vin blanc au moment de l'emploi, et rechargez vos différents pièges.

Placer l'appât dans un pot ouvert, avec une protection au-dessus, pour éviter que les insectes ne s'y noient (notamment les insectes non cibles qui doivent pouvoir ressortir du piège). Ex : gaze avec élastique, panier de faisselle à l'envers, morceau de grillage fin).

Quand installer les pièges ? Entre le 1er février et le 15 mai : c'est la période où les fondatrices sont seules pour commencer la construction des nids, et élever la première génération d'ouvrières. Le plan national conseille de limiter le piégeage à deux mois consécutifs.

Où installer les pièges ?

- à proximité des nids de l'année précédente, ou des cours d'eau
- Un peu en hauteur, si possible à l'abri de la pluie, entrée vers le sud ou sud/est
- près d'arbres et d'arbustes en fleurs pendant la période de piégeage
- il est préférable que le piège ne soit pas accessible au public

Faut-il renouveler les appâts ?

- ▶ **Pas de capture** : on renouvelle l'appât tous les 15j. On peut déplacer les pièges près des arbres et arbustes en fleurs.
- ▶ **Frelons vivants dans le piège : on n'ouvre pas le piège**, on ne renouvelle pas l'appât. Les frelons capturés vont en attirer d'autres avec leurs phéromones.
- ▶ **Frelons morts dans le piège** : attention le matin ils sont parfois seulement engourdis. On renouvelle l'appât de préférence l'après-midi, sans vider le piège. Cela facilitera le comptage en fin de période de piégeage.

Précautions à prendre : ne touchez pas les parties grillagées, même avec des gants lorsqu'il y a des frelons vivants à l'intérieur, et ne placez pas vos yeux à hauteur des parties grillagées.

Commande groupée de pièges à frelons asiatiques « Redtrap »



à nous retourner avant le 20 février 2024
(ou 2ème échéance 15 mars)

- 1) **Merci de nous transmettre votre demande**, nous vous enverrons en retour un devis du fournisseur, à votre nom, ou au nom de votre structure. **Cela nous permettra de négocier au mieux les tarifs.**
- 2) Pour valider votre commande, il faudra ensuite nous retourner rapidement le devis validé par mail.
- 3) Retrait par vos soins à Crézancy, ou chez le référent frelon de votre secteur.

► Collectivités et entreprises :

NOM de la structure :

Adresse :

CP et commune :

Facture simple ou Chorus :

Nom et prénom de la personne qui passe la commande :

Fonction :

Email et téléphone :

► Apiculteurs et particuliers :

NOM et prénom :

Adresse :

CP et commune :

Téléphone :

Email :

► Nombre de pièges Redtrap :

Tarif 2023 à titre indicatif : 29€ TTC pour nos partenaires (pour un tarif grand public de 37€).



*Cette commande groupée est coordonnée par
le Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne*

1) Prenez une photo du nid (de loin), et une photo du nid dans son environnement.

Si vous ne pouvez pas prendre ou envoyer une photo : contactez-nous par téléphone.

N'approchez jamais un nid à moins de 5m. Soyez discrets à proximité.

2) Envoyez ces photos par sms au référent le plus proche, avec les informations suivantes :

- diamètre approximatif du nid
- emplacement et hauteur du nid (environ)
- vos noms, prénoms, adresse complète et téléphone de contact.

3) Votre référent va vous contacter. S'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, il va demander au SDIS02 de détruire le nid (sans frais pour vous).

SECTEURS	NOM Prénom	N° tel
VILLERS COTTERETS FERTE MILON	MONGEOT Nelly VALLEE Jérôme	06 27 56 56 65 06 16 51 19 41
FERE EN TARDENOIS	BARROUX Roxane	06 25 19 24 91
MONTREUIL AUX LIONS	JULIEN Christophe	06 24 09 62 27
BEZU-LE-GUERY CROUTTES S/MARNE CHARLY-SUR-MARNE	COULIN Pascal JEAUNAUX Jérôme	06 60 83 86 13 06 79 34 33 42
ESSOMES-SUR-MARNE	CAMERINI Jean-Brice	06 13 83 31 68
CHÂTEAU-THIERRY	DESENCLOS Sébastien PREVOT Jean-François SIMON Gaylord	06 23 33 64 78 07 67 37 59 99 06 22 64 46 51
CREZANCY	SANSON Franck	06 81 29 25 74
JAULGONNE TRELOU S/MARNE	DUSSART Francis DELAPLACE Jimmy	06 64 88 61 19 07 72 14 54 00
MONTFAUCON	VALLEE Jean-Luc VALLEE Jérôme	06 46 72 09 00 06 16 51 19 41
VENDIERES	ESCHARD Philippe	06 43 81 23 76
VALLEES-EN-CHAMPAGNE	CEZ Alain DESTOUCHES Alain	06 02 52 04 61 06 76 58 78 14

Les référents frelons sont des apiculteurs bénévoles, aussi n'hésitez pas à les recontacter pour vous approvisionner en miel.